



L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.012 :

Objet : Finances – Budget principal – Compte de gestion 2022

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations sont régulières ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Résultats budgétaires de l'exercice

25801 - VIC-SUR-CERE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 106 874,92	2 665 463,91	4 772 338,83
Titres de recette émis (b)	998 614,52	2 743 181,24	3 741 795,76
Réductions de titres (c)		22 835,42	22 835,42
Recettes nettes (d = b - c)	998 614,52	2 720 345,82	3 718 960,34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 106 874,92	2 665 463,91	4 772 338,83
Mandats émis (f)	1 421 031,97	2 203 930,35	3 624 962,32
Annulations de mandats (g)		110,00	110,00
Depenses nettes (h = f - g)	1 421 031,97	2 203 820,35	3 624 852,32
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		516 525,47	94 108,02
(h - d) Déficit	422 417,45		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25801 - VIC-SUR-CERE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-333 728,20		-422 417,45		-762 145,65
Fonctionnement	368 906,86	262 132,93	516 525,47		623 299,40
TOTAL I	29 178,66	262 132,93	94 108,02		-138 846,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	29 178,66	262 132,93	94 108,02		-138 846,25

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 19

Affiché le

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,






L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)
Mme Annie DELRIEU, Maire, s'est retirée au moment du vote.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.013 :

Objet : Finances – Budget principal – Compte administratif 2022

(→ Voir en pièce jointe le CA 2022).

M. Didier IRLANDE, adjoint, présente aux conseillers les résultats du compte administratif 2022.

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de M. Philippe LETANG, 1^{ère} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2022, budget principal, dressé par Mme Annie DELRIEU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances du 6 avril 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	2 720 345,82
Dépenses	2 203 820,35
Résultat 2022	516 525,47
Résultat antérieur reporté	106 773,93
Résultat cumulé au 31/12/2022	623 299,40 €
Section d'investissement	
Recettes	998 614,52
Dépenses	1 421 031,97
Solde d'exécution 2022	-422 417,45
Solde d'exécution 2021 reporté	- 339 728,20
Déficit d'investissement à reporter (au BP 2023) (001)	-762 145,55
Restes à réaliser (dépenses)	309 182,00
Restes à réaliser (recettes)	728 788,59
Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR)	-342 539,06

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOPTÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 18

Affiché le

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

M. Philippe LETANG, 1^{er} adjoint

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem and text around its perimeter.



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS :

Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS :

Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.014 :

Objet : Finances – Budget principal – Affectation du résultat

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2022, approuvé par délibération n° 2023.002 du conseil municipal de ce jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : CONSTATE un excédent de 623 299,40 € à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	280 760,34 €
Section Investissement	1068 – excédent de Fonctionnement	342 539,06 €

ARTICLE 2 : AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 19

Affiché le

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS :

Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS :

Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.015 :

Objet : Finances - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux et du taux départemental de TFPB de 2020 (23.56%).

M. Didier IRLANDE rappelle les taux de l'exercice 2022 : TFB : 50.27% (soit TFB communal 26.71% + TFB CD15 23.56%), TFNB 90.25%. Les recettes définitives pour l'année 2022 s'élevaient à 1 043 161 €. Les prévisions pour 2023 s'élèvent à 1 107 806 €, soit une hausse de 64 645€, soit 6,20% avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux est maintenu à 11,68%.

LE CONSEIL,

VU les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2023,
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances du 6 avril 2023,
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : FIXE les taux pour l'exercice 2023 de la façon suivante :

Taxe foncier bâti	50.27%
Taxe foncier non bâti	90.25%
Taxe habitation	11,68%

ADOPTÉ

Abstentions :
Votes Contre : 4
Votes Pour : 15

Affiché le

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,



L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.016 :

Objet : Finances – Subventions aux associations 2023

LE CONSEIL,

CONSIDERANT la proposition et l'avis favorable de la commission associations du 29 mars 2023,
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Philippe LETANG, adjoint,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023 :

Nom des associations	Montant de subvention 2023, en €
Subventions annuelles	
AAPPMA Cère et Goul	250 €
Association commerçants	410 €
Amicale des sapeurs-pompiers	850 €
Amicale laïque	850 €
Artistes vicois	200 €
Association communale Chasse	310 €
Association Carladès@net	140 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	270 €
Cère Auto retro	200 €
Boxe Thaï	500 €
Cère football club	4 200 €
Cère modélisme	110 €

D'Lire	110 €
Les pas de la Cère	150 €
FNACA	400 €
Fetart théâtre	300 €
Foyer social éducatif collège	400 €
Gym club de la Cère	250 €
Judo Club vicois	700 €
La bourrée du Carladès	330 €
La pétanque	330 €
L'Iraliot	330 €
Lo Cluchado des Comblat	250 €
Spectacles en Carladès	2 500 €
Vertical vic	450 €
Vic tennis parc	1 300 €
Vic volley ball	250 €
<i>sous-total</i>	16 340 €
Subventions à vocation sociale	
Centre social	13 500 €
ADMR Haute Vallée de la Cère	1 300 €
Association donneurs de sang	200 €
PEP du Cantal	50 €
Resto du cœur	140 €
Epicerie sociale	150 €
Secours Populaire	260 €
<i>sous-total</i>	15 600 €
Autres subventions soumises à réalisation	
ASEC collectif 15-8	22 000 €
D'Lire-Salon du livre	400 €
Concours d'élégance	1 000 €
Course de côtes	2 000 €
Comice agricole	1 000 €
Carladès en transition	500 €
Carladès abans	500 €
<i>sous-total</i>	27 400 €
Crédits à disposer	
	660 €
TOTAL GENERAL	60 000 €

ADOPTÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 12

Présents mais ne participant pas au vote :

Associations des commerçants : Didier IRLANDE

Amicale des sapeurs-pompiers : Isabelle DENEYRAT

Cère Auto rétro : François COURTINE

Fetart : André JAULHAC

*Spectacles en Carladès : Didier IRLANDE et Laure
DHELLEMES*

Vic tennis parc : Philippe LE REVEREND

Collectif 15-8 : Didier IRLANDE

*Centre social : André JAULHAC, Pascale DRELON-BEC,
Didier IRLANDE et Laure DHELLEMES*

Affiché le

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,**





VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS :
Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS :
Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.017 :

Objet : Finances – Budget principal – Budget primitif 2023

(→ Voir en pièce jointe la maquette budgétaire 2023).

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU la délibération n°2023.003 du conseil municipal du 13 avril 2023 portant constat et affectation du résultat de l'année 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances du 6 avril 2023,

ENTENDU l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le budget primitif principal pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 780 820,34	2 780 820,34
Investissement	2 951 612,59	2 951 612,59
TOTAL	5 732 432,93	5 732 432,93

ADOPTÉ

Abstentions : 4

Votes Contre :

Votes Pour : 15

Affiché le

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS :
Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS :
Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.017 :

Objet : Finances – Budget principal – Budget primitif 2023

(→ Voir en pièce jointe la maquette budgétaire 2023).

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU la délibération n°2023.003 du conseil municipal du 13 avril 2023 portant constat et affectation du résultat de l'année 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances du 6 avril 2023,

ENTENDU l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le budget primitif principal pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 780 820,34	2 780 820,34
Investissement	2 951 612,59	2 951 612,59
TOTAL	5 732 432,93	5 732 432,93

ADOPTÉ

Abstentions : 4

Votes Contre :

Votes Pour : 15

Affiché le

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS :

Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS :

Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.018 :

Objet : Finances – Tarifs municipaux 2023

(→ Voir en pièce jointe les tarifs municipaux 2023).

M. Didier IRLANDE indique aux conseillers que les tarifs saisonniers seront votés lors du prochain conseil municipal.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT la proposition et l'avis favorable de la commission finances du 6 avril 2023,
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs municipaux 2023 comme joint en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 19

Affiché le

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,**





L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.019 :

Objet : Finances – Maison d'Assistantes Maternelles à la Fondation Bertrand : demande de subvention au Conseil départemental au titre de l'Appel à Projets 2023 du Fonds Cantal Innovation (FCI)

Mme le Maire dit que le Conseil départemental du Cantal a souhaité initier en décembre 2022, au titre du Fonds Cantal Innovation, un appel à projets pour soutenir et accompagner le développement de projets à destination des plus jeunes (0-3 ans). Parmi les structures éligibles, les Communes qui portent un projet pouvant accueillir les jeunes enfants de type établissements multi-accueil, haltes garderie, crèches, micro-crèches, MAM ou RPE.

Il est rappelé que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ensemble immobilier dit Fondation Bertrand, la Commune de Vic-sur-Cère porte le projet d'aménagement d'un espace permettant l'accueil d'une Maison d'Assistante Maternelle (MAM). Cette dernière est implantée au rez-de-chaussée sur près de 90m² avec un espace extérieur clôturé de plus de 34m². Le projet est porté en dépenses d'investissement par la Commune de Vic-sur-Cère : travaux de gros œuvre et de finition pour livrer un plateau qui sera aménager par les assistantes maternelles (équipements dédiés à l'exercice de la profession : matériel et mobilier).

La MAM est née d'une volonté partagée des élus et des professionnelles de proposer aux enfants et à leur famille un lieu d'accueil en dehors de leur domicile, peu ou pas adapté. En effet, par dérogation à l'article L. 421-1 du Code de l'action sociale et des familles, l'assistant maternel peut accueillir des mineurs dans un local en dehors de son domicile.

Le projet de MAM de Vic-sur-Cère est un projet co-construit pour la définition des travaux d'aménagement (plan validé par la PMI) et répond à plusieurs objectifs :

- permettre aux assistantes maternelles de rompre l'isolement qu'elles peuvent ressentir lorsqu'elles exercent à domicile ;
- garantir une offre d'accueil sur la commune par un espace adapté et dont l'implantation, à proximité des écoles permet aux professionnelles de facilement assurer une prise en charge périscolaire de certains enfants.
- offrir un accueil « semi collectif » ;
- favoriser les échanges entre les assistantes maternelles et ainsi de dynamiser ce métier en tension dans les territoires ;
- améliorer les conditions d'accueil des enfants en favorisant leur épanouissement et sécurité.

Les dossiers de demande de subvention étaient à déposer auprès du Conseil départemental au plus tard le 31 mars 2023.

LE CONSEIL,

VU le BP 2023,

VU le cahier des charges de l'appel à projets du Département du Cantal au titre du Fonds Cantal Innovation pour le soutien en investissement à des projets relevant de la petite enfance,

VU le courrier du Conseil départemental du 26 juillet 2022, autorisant le démarrage de l'opération globale de la Fondation Bertrand,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet de Maison d'Assistante Maternelle (MAM) à la Fondation Bertrand :

Dépenses prévisionnelles, en € HT		Recettes prévisionnelles, € HT		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Travaux	108 429,49	Europe - LEADER	15 716,40	2,70 % du coût du projet MAM
		État - DETR	19 189,77	15,50 % du coût du projet MAM
		Conseil régional Auvergne Rhône- Alpes	<i>Sollicitée. A ce stade réponse négative au titre du Contrat Région</i>	
		Conseil départemental du Cantal-AAP FCI Petite Enfance 2023	24 759,54	20% du coût du projet MAM
AMO-Moe-CT-CSPS <i>Prorata de ce poste de dépense au regard des dépenses valorisées pour la MAM</i>	15 368,21			
TOTAL	123 797,70		59 665,71 €	48,20%

ARTICLE 2 : SOLLICITE auprès du Conseil départemental du Cantal l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Cantal Innovation en soutien au projet de Maison d'Assistants Maternelles à la Fondation Bertrand.

ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 19

Affiché le

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,





L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.020 :

Objet : Finances - Aménagement du centre-historique - Phase 2 : approbation du plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention FEDER

Mme DELRIEU expose aux conseillers le projet pour lequel il est proposé de déposer une demande de subvention au titre de l'appel à projet FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 « 5.5.2.1. Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes » au titre de l'action 1 « Améliorer, revitaliser l'espace public et favoriser la revitalisation des communes ».

Le projet d'aménagement du centre historique vise à mettre en valeur ses qualités architecturales et patrimoniales, et à les révéler auprès des visiteurs comme des habitants. Cela se traduira par l'aménagement de rues et placettes, l'organisation des stationnements et de la circulation, la végétalisation des pieds de façades et placettes, ainsi que la mise aux normes des réseaux d'eau et assainissement (en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès).

Le projet est programmé en trois phases, comme spécifié dans l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre conclu en octobre 2021 avec le groupement Atelier du Rouget - cabinet Cros. La phase 1 est en cours de réalisation, et il est nécessaire de solliciter de nouveaux financements afin de pouvoir engager la réalisation de la phase 2.

LE CONSEIL,

VU l'appel à projet du programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 « Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes » ouvert du 5 janvier au 3 mars 2023,

VU la délibération 2023.09 du 27 février 2023 autorisant Mme le Maire a déposé une candidature à l'appel à projet FEDER portant sur le projet d'aménagement du centre-bourg historique de Vic-sur-Cère phase 2,

VU la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès,

CONSIDERANT que le projet d'aménagement du centre historique s'inscrit dans les stratégies territoriales de l'Opération de Revitalisation du Territoire, du PLUi, et du SCOT BACC,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE, dans le cadre du marché subséquent n°2, l'engagement de la maîtrise d'œuvre (Atelier du Rouget et Cabinet Cros) dans les travaux de définition des esquisses de la phase 2 pour les secteurs suivants : place de Monaco, rue du Moine de Montaudon, rue du Bailliage, rue Cavaroc, rue Saint-Rémy, et rue de la Reine Margot.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant : aménagement du centre-bourg historique de Vic-sur-Cère – Phase n°2 :

Dépenses prévisionnelles en € HT		Recettes prévisionnelles, € HT		Taux
Travaux reprise réseaux eau potable et eaux usées (part EPCI)	558 089	Union Européenne (FEDER)	894 601	60%
Travaux reprise réseaux eaux pluviales	217 370	Agence de l'Eau Adour-Garonne	110 736	7,43%
Travaux terrassement revêtement maçonnerie	582 500	Conseil régional Auvergne Rhône Alpes	75 000	5,03%
Travaux paysagers et serrurerie	35 500	Conseil départemental du Cantal	75 000	5,03%
Couts indirects taux forfaitaire 7%	97 542,13	Autofinancement	335 664,13	22,51%
TOTAL	1 491 001,13	TOTAL	1 491 001,13	100%

ARTICLE 3 : SOLLICITE l'octroi d'une subvention du FEDER à hauteur de 60% au titre de l'appel à projet FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 « Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes - TA 5.5.2.1. ».

ARTICLE 4 : DIT que la commune s'engage à solliciter, le cas échéant, l'ensemble des cofinancements susceptibles d'aider à la réalisation de ces deux projets.

ARTICLE 5 : DIT que les projets pour lesquels les subventions sont demandées n'ont reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution des projets avant que les dossiers ne soient réputés ou déclarés complets.

ARTICLE 6 : AUTORISE Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 19

Affiché le

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,





L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMMES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.021 :

Objet : Finances : approbation de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du territoire (ORT)

Mme DELRIEU rappelle que le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Il est rappelé que ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires pour conforter leur développement avec une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Le programme Petites villes De Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour une période de cinq ans à compter de la signature de la présente convention : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens 3/19 de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Trois communes sont bénéficiaires de l'ORT avec respectivement un secteur d'intervention opérationnel : Vic-sur-Cère, Polminhac et Thiézac. La stratégie de revitalisation a été bâtie autour de six orientations :

- rendre attractif l'habitat en centre-bourg,
- redynamiser les activités économiques en centre-bourg,
- organiser les mobilités alternatives à la voiture,
- renforcer l'offre de services en centre-bourg,
- améliorer et rendre durable le cadre de vie en centre-bourg,
- faire vivre et mettre en œuvre l'ORT,

Le plan d'actions pour la période 2023-2026 est décliné en 37 fiches actions. La convention d'ORT est signée entre l'Etat, le Conseil départemental du Cantal, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, et les Communes de Vic-sur-Cère, Polminhac et Thiézac,

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite loi ÉLAN et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ayant pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable,

VU la délibération n°048-2021 du 12 avril 2021 de la Communauté de communes Cère et Goul approuvant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, et portant création du poste de chef de projet Petites Villes de Demain, VU la délibération n°2021.34 du 13 avril 2021 de la commune de Vic-sur-Cère approuvant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,

VU la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" signée le 22 juillet 2021 engageant la Communauté de communes Cère et Goul et la commune de Vic-sur-Cère dans l'élaboration d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

CONSIDERANT la volonté partagée des élus d'impulser une dynamique de revitalisation et de renforcement de l'attractivité des centre-bourgs du territoire, justifiant l'intégration de deux communes supplémentaires au sein de la stratégie de l'ORT, Polminhac et Thiézac,

CONSIDERANT l'intérêt du projet pour le développement du territoire communautaire, son impact pour l'amélioration du cadre de vie, et les retombées attendues en termes d'attractivité et de rayonnement du territoire,

CONSIDERANT que le projet de revitalisation est le fruit d'une démarche collaborative menée durant 18 mois, suivie par un comité de projet mensuel, et co-construite à partir de différentes étapes :

- le partage d'un diagnostic approfondi du territoire, tant à l'échelle de l'EPCI que des trois communes bénéficiaires de l'ORT,
- l'élaboration d'une stratégie de revitalisation autour de six orientations : rendre attractif l'habitat en centre-bourg, redynamiser les activités économiques en centre-bourg, organiser les mobilités alternatives à la voiture, renforcer l'offre de services en centre-bourg, améliorer et rendre durable le cadre de vie en centre-bourg, faire vivre et mettre en œuvre l'ORT,
- la définition de trois secteurs d'intervention opérationnels, dans les cœurs de bourgs de Vic-sur-Cère, Polminhac et Thiézac,
- la programmation d'un plan d'actions sur la période 2023-2026, et sa déclinaison du en 37 fiches actions,

CONSIDERANT que l'ORT se matérialise par une convention signée entre l'Etat, le Conseil départemental du Cantal, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, et les communes de Vic-sur-Cère, Polminhac et Thiézac,

CONSIDERANT que la convention-cadre d'ORT prendra effet à sa signature et prendra fin le 31 décembre 2026,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention-cadre d'ORT, ses orientations stratégiques, les périmètres des secteurs d'intervention ainsi que le plan d'actions pour la période 2023-2026 comme ci-annexés.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent.

ARTICLE 3 : DONNE MANDAT à Madame le Maire, pour engager les actions nécessaires à la réalisation de l'ORT, à la poursuite du programme « Petites Villes de Demain », à la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes / de la commune.

ARTICLE 4 : DIT que la commune s'engage à inscrire aux budgets annuels les sommes nécessaires à la réalisation du plan d'actions ORT 2023-2026, et à solliciter, le cas échéant, l'ensemble des cofinancements susceptibles d'aider à la réalisation des projets.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 19

Affiché le

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,





L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.022 :

Objet : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Mme le Maire dit qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour les motifs suivants :

- recrutement d'un agent non titulaire en charge de la gestion du camping et de la communication, à compter du 17 avril 2023.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 27 février 2023,
CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- recrutement d'un agent non titulaire en charge de la gestion du camping et de la communication, à compter du 17 avril 2023.

ARTICLE 2 : DIT que le nouveau tableau des emplois est le suivant :

AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Filière technique	Filière Administrative
<u>Cadre d'emploi fonctionnel : Directeur Général des Services de catégorie A</u> - Effectif : 1 TNC	<u>Cadre d'emploi : Attaché</u> Grade : Attaché - Effectif : 1 TC
<u>Cadre d'emploi : Agent de maîtrise</u> Grade : Agent de maîtrise - Effectif : 3 TC	<u>Cadre d'emploi : Rédacteur</u> Grade : Rédacteur ppal 2ème classe - Effectif : 1 TC

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial Grade : Adjoint technique - Effectif : 7 : • 4 TC • 1 TNC 29/35^{ème} • 1 TNC 28/35^{ème} Grade : Adjoint technique ppal de 2^{ème} classe - Effectif : 7 : • 6 TC • 1 TNC 17.5/35^{ème} Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe - Effectif : 2 TC	Cadre d'emploi : Adjoint administratif Grade : Adjoint administratif - Effectif : 1 TC Grade : Adjoint administratif ppal de 1^{ère} classe - Effectif : 1 TC
Filière Animation Cadre d'emploi : Adjoint d'animation Grade : Adjoint d'animation 2^{ème} classe - Effectif : 1 TC	Filière Culture Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine Grade : Adjoint du patrimoine ppal de 1^{ère} classe - Effectif : 1 TC à 80% Grade : Adjoint du patrimoine - Effectif : 1 TNC 17.5/35^{ème}

AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS

Filière technique Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial Grade : Adjoint technique - Effectif : 1 TC - 1 agent fonction ATSEM sur le motif : article 332-8 a 6 Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'animation Grade : Adjoint territorial d'animation - Effectif : 1 TNC - 1 agent fonction accueil camping et communication sur le motif : article L332-8 a2	
---	--

ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 19

Affiché le

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,**






L'an deux mil vingt trois, le 13 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 07 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, M. Sébastien DELMAS, Mme Isabelle DENEYRAT, Mme Brigitte FONTANGES, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michel LHUILLERY, Mme Dominique BRU Mme Pascale DRELON-BEC, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laurence CHABRIER (pouvoir à Mme Annie DELRIEU), M. François COURTINE (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Laure DHELLEMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELLIN, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2023.023 :

Objet : : Ressources Humaines – Renouvellement de contrat dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence : modification

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de créer, par délibération du n°2021.054 du 8 juin 2021, un emploi dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences à compter du 10 juin 2021 pour une durée de 9 mois dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent d'entretien polyvalent
- Durée hebdomadaire de travail : 28h
- Rémunération : SMIC
- Taux de prise en charge : 80% du smic horaire brut

Ce contrat a fait l'objet de deux renouvellements par période de 6 mois eu égard aux dispositions accordées par Pôle Emploi jusqu'au 13 mars 2023.

Par délibération n°2023-08 en date du 27 février 2023, Madame le Maire a proposé de renouveler cet emploi dans le cadre du parcours emploi compétences pour une période de 6 mois, comme le permet la législation en vigueur à compter du 14 mars 2023.

Par notification de la convention à la Commune Pôle Emploi a précisé les nouvelles modalités de prise en charge financière du poste à savoir un taux de 40% du smic horaire brut sur la base de 26 heures (80% initialement) prise par le Préfet de Région par arrêté.

LE CONSEIL,

VU la délibération n°2021.054 du 8 juin 2021,

VU la délibération n°2023-08 du 27 février 2023,

VU l'arrêté n°2023-9bis du Préfet de Région en date du 20 janvier 2023 fixant les montants et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les Parcours Emploi Compétences (PEC)

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : MODIFIE la délibération n°2023-08 en date du 27 février 2023 visant à renouveler le poste créé dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

Sont maintenus :

- Contenu du poste : Entretien des espaces verts, propreté urbaine, manutention (les missions seront détaillées dans une fiche de poste)
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 28h
- Rémunération : SMIC

Sont modifiés :

- Taux de prise en charge : 40% du smic horaire brut sur la base de 26 heures

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 19

Affiché le

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,

